



Uluslararası Sosyal Araştırmalar Dergisi
The Journal of International Social Research
Cilt: 4 Sayı: 17 Volume: 4 Issue: 17
Bahar 2011 Spring 2011

COMMENT PEUT-ON REDEFINIR LES TERMES TECHNIQUES DE LA GRAMMAIRE FRANÇAISE ?

Nurcan DELEN KARAAĞAÇ*

Abstract

In this article, we are interested in the study of some linguistic concepts of french that trouble the identification of some linguistics categories. Considering the wideness of our subject, we can not afford to collect every single notion that troubles the researchers working on the same domain. That is why we had to restrict our subject to the study of some notions such as pronoun, adverb, morphology, syntax.

Key Words : Pronoun, Adverb, Morphology, Syntax.

Dans le cadre de ce travail, nous nous intéressons à l'étude de la nomination des concepts linguistiques dans la grammaire traditionnelle et/ou moderne du français qui posent des problèmes lors de l'identification des monèmes. Compte tenu de l'ampleur de notre sujet, nous ne pouvons pas étudier toutes les notions entrant en conflit pour les chercheurs, c'est la raison pour laquelle, nous avons dû restreindre notre sujet. Comme le souligne Christos Clairis «Les termes tels que *prédicat, sujet, verbe, nom, catégorie, fonction* ou encore *syntaxe, morphologie, discours*, etc. lourds d'une très longue tradition, font partie du vocabulaire presque inévitable pour s'exprimer en matière de langue, et tout le monde croit savoir ce qu'ils désignent. Mais la valeur attribuée à ces termes par les uns et les autres est très variable et elle est bien souvent réduite à ce qu'ils en ont appris durant leur parcours scolaire. Il y a donc nécessité absolue de redéfinir ces termes, de la façon la plus rigoureuse, dans un cadre théorique cohérent, non seulement pour éviter toute confusion mais tout simplement pour rendre possible la communication entre chercheurs » (Clairis 2005 : 31). Après cette mise au point, nous mettrons d'abord l'accent sur le problème de l'appellation traditionnelle de ces termes. Puis nous essaierons de les redéfinir dans un cadre théorique cohérent, qui est pour nous, s'inscrit dans l'optique fonctionnelle. Notons que le problème de la définition des termes scientifiques que nous trouvons dans la grammaire concernent non seulement les classes syntaxiques telles que *les pronoms, les adverbes*, etc. mais aussi les critères appliqués de l'analyse de ces classes syntaxiques, à savoir *la morphologie, la syntaxe*, etc. C'est la raison pour laquelle, dans ce présent travail, nous essaierons d'abord de présenter les premiers et puis les seconds.

* Doç. Dr., Université d'Istanbul.

1. Problème des classes syntaxiques dans la grammaire traditionnelle du français

En français, la liste des classes syntaxiques change selon les linguistes. Actuellement, la grammaire scolaire française adopte une classification en huit catégories, à savoir *les noms, les pronoms, les numéraux, les verbes, les adjectifs, les adverbes, les interjections*, etc. Cependant, cette classification représente un problème majeur parce qu'elle se base abusivement sur des critères morphologique et sémantique établis à partir des unités minimales et on a souvent négligé les critères les plus importants : les *compatibilités* des monèmes et leur *exclusion mutuelle* en un même point de la chaîne. Cette absence d'une classification scientifiquement rigoureuse et linguistiquement pertinente s'est traduite par l'établissement d'un inventaire des classes majoritairement lexicales, il en résulte une importante lacune sur le plan grammatical.

Notons que nombre de grammairiens et /ou linguistes se sont penchés sur ce sujet sans que jamais une solution réellement satisfaisante n'ait été trouvée concernant le nombre et la nature des classes syntaxiques. Nous appuierons cette remarque par une réflexion de Joseph Vendryes : « La difficulté de classer les parties du discours est telle qu'on n'est pas arrivé jusqu'ici à une classification satisfaisante » (Vendryes 1968 :153). On a émis contre ce système de classification nombre de critiques qui portent à la fois sur le nombre et la définition des classes linguistiques. Lucien Tesnière a fort bien résumé le problème : « La classification traditionnelle en dix espèces de mots est fondée simultanément sur les trois critères de la *nature*, de la *fonction*, et de la *position*. En effet, le verbe et le substantif, l'article et le participe sont définis et renommés en considération de leur nature propre. Le pronom, qui remplace le nom, l'adjectif qui accompagne le substantif, l'adverbe, qui accompagne le verbe et la conjonction, qui relie les mots, sont définis et nommés en considération de leur fonction. Enfin, la préposition, qui est placée devant le substantif, et l'interjection, qui est interjetée dans le discours, sont définies et nommées en considération de leur position. Vicieuse à la base, cette classification est inconséquente à l'usage [...] » (Tesnière 1969 :52). Il ressort parfaitement de cette citation de L. Tesnière, très représentative du problème, que l'hétérogénéité dans le choix des critères qui établissent la classification en question complique grandement la situation. En fait, la singularité du problème est la suivante : des critères initialement indépendants les uns des autres semblent converger et créer une universalité apparente. Et la classe des indéfinis est un très bon exemple de la vacuité des définitions et de l'hétérogénéité des critères de sélection : les indéfinis sont déterminés parfois par le sens, parfois par la fonction, parfois par la position ; on note même parfois une absence d'explication des critères. Par exemple, les définitions des pronoms reposent généralement sur des critères des types morphologique, fonctionnel et notionnel.

Joseph Vendryes (1968 :139) ne reconnaît que deux classes syntaxiques et les nomme *verbe* et *nom*. Il en est de même pour Antoine Meillet : « Il n'y a [...] que deux espèces de mots dont la distinction est essentielle, commune à toutes les langues, et qui s'opposent nettement l'une à l'autre : la catégorie du nom et celle du verbe » (Meillet 1965 :175).

1. Problème de la terminologie

Nous nous intéresserons, dans ce qui suit, au problème de la terminologie de certains termes que nous rencontrons aujourd'hui dans les ouvrages linguistiques aussi

bien sur l'appellation des classes linguistiques que sur les critères appliqués lors de l'identification des unités de ces classes syntaxiques.

1.1. Problème de la terminologie au niveau des classes syntaxiques

Comme le précise C. Clairis « La nouvelle discipline, appuyée sur les travaux fondateurs de F. de Saussure et du Cercle de Prague, va se développer de manière fulgurante, jusqu'à connaître dans les années 1960 un grand succès social qui suscita une forte attraction et lui valut le titre de "science pilote" à l'intérieur des sciences humaines. Cette trajectoire particulière de la réflexion sur le langage, héritière d'une longue tradition dont elle devait se démarquer, mais sommée, à peine mature, de fournir des outils à d'autres disciplines, a eu des effets importants sur la terminologie linguistique moderne, élaborée en partie pour satisfaire les besoins d'autres disciplines. Au moment où la linguistique devait forger ses propres outils de travail, et donc rompre avec le vocabulaire de la grammaire grecque et latine, s'est imposé un métalangage technique qui puisait essentiellement à la logique, mais aussi à la philosophie, à la rhétorique, à la philologie et à d'autres disciplines affines ; une terminologie qui s'imposait, et s'impose encore, à tout chercheur désireux de se référer à des faits de langue. Là se trouve enracinée la difficulté particulière à laquelle doit faire face la linguistique en matière de terminologie, et qui lui pose un problème crucial » (Clairis 2005:30-31).

Dans les lignes suivantes, nous mettrons l'accent d'abord sur la définition de quelques termes linguistiques que nous trouvons dans les ouvrages grammaticaux, à savoir *les pronoms*, *les adverbes*, puis nous les présenterons dans l'optique fonctionnelle « pour rendre possible le dialogue et les échanges entre chercheurs travaillant dans le même domaine » comme le précise C. Clairis 2005 :30).

1.1.1. « Pronom »

Il faut souligner, avant de commencer l'étude, que nous nous sommes heurtée au problème de terminologie évoqué ci-dessus puisqu'il ne nous semble pas que le terme de « pronom » soit adéquat pour désigner les unités que nous traitons. Ce fut d'ailleurs l'objet d'un débat entre C. Clairis et nous au cours du *XXI^e Colloque international de linguistique fonctionnelle* qui s'est tenu à Iasi en Roumanie du 26 juin au 1^{er} juillet 1996. Notre réponse a été la suivante : il est vrai que le terme de « pronom » n'est pas très approprié mais, dans la mesure où il est ancré dans la tradition grammaticale et que les recherches dans le domaine n'ont pas encore pu fournir une meilleure appellation, nous préférons le garder tout en le mentionnant entre guillemets pour bien montrer qu'il nous faut nous en contenter, faute de mieux.

Il nous faudrait revenir sur la notion de ce qu'on désigne communément par *pronom* (étymologiquement : à la place d'un nom), traditionnellement défini comme un « mot qui remplace un nom ». « Cette définition est doublement *malheureuse* », déclarent Martin Riegel, Jean-Christophe Pellat et René Rioul, et nous ne pouvons qu'acquiescer à la remarque suivante : « D'abord, les pronoms fonctionnent assez rarement comme l'équivalent d'un nom isolé. Dans la deuxième phrase de la séquence *Cette pêche est mûre. Elle doit être mangée maintenant*, le pronom *elle* est fonctionnellement équivalent non pas au nom *pêche*, mais au groupe nominal *cette pêche*. D'autre part, certains des pronoms (par exemple, les pronoms personnels *je* et *tu*) ne 'remplacent' strictement rien, mais désignent directement leurs référents en vertu de leur sens codé (le pronom *je* désigne la personne qui dit *je* et *quelqu'un* peut renvoyer à une personne non autrement déterminée) » (Riegel, Pellat, Rioul 1994 :193).

Le pronom et le nom relèvent donc de genèses très différentes. Pour prendre un exemple français : quand nous appelons « singe » un animal aperçu, nous formulons une assertion générique, fondée sur les traits communs aux animaux différents qu'on peut dire « singes », qu'ils soient ouistitis ou gorilles. Nous opérons de la sorte une abstraction sémantique. Si maintenant nous disons *je le vois*, où *le* anaphorise « singe » (comme il anaphoriserait « cheval » ou « avion ») l'abstraction mise en œuvre ne se fonde plus sur une série de critères extra-linguistiques convenables pour définir telle espèce zoologique (mammifère, quadrumane...), mais sur la qualité syntaxique du signe désignant cette classe. Le nom renvoie toujours, en définitive, à un référent, quel qu'il soit. Le pronom se construit à partir de signes déjà constitués. Il est exactement un signe de signe.

1.1.1.1 « Pronom indéfini »

Tout individu possédant un minimum de connaissances en grammaire pourra prétendre y parvenir : « Le pronom indéfini est un mot ou un groupe des mots qui tiennent la place des noms d'une manière indéterminée », dira-t-il et il illustrera aisément son assertion en puisant dans l'incroyable inventaire d'unités offert par le paradigme des indéfinis. Rappelons que, si l'on veut fournir une base théorique solide à une analyse linguistique des « pronoms indéfinis », on se doit de dépasser ce stade de réflexion. L'expérience a prouvé que, très vite, on se heurte à de sérieux obstacles ; entreprendre de donner une définition cohérente de ce que l'on nomme pronoms indéfinis et, par là même, établir un certain nombre de critères qui permettront d'avancer un type de classement relativement fiable, s'avère une tâche très ardue. Nombre de linguistes ont été tentés de répondre à cette question. Cependant, les ouvrages traitant du problème reflètent une telle hétérogénéité dans les opinions qu'il est difficile d'en faire une synthèse.

André Martinet, chef de file du fonctionnalisme, consacre un chapitre de son ouvrage, la *Grammaire fonctionnelle du français*, à la classe grammaticale des pronoms indéfinis. Dans l'optique fonctionnelle, l'établissement des classes est dicté par la nécessité de regrouper les unités dans des ensembles fonctionnellement homogènes, étant donné qu'elles s'organisent en système, mais rien n'impose a priori que cet établissement se fasse en fonction de deux critères syntaxiques tels que les *compatibilités* et *l'exclusion mutuelle*.

La notion de *compatibilité* est essentielle dans la réflexion des fonctionnalistes car souligne A. Martinet, « les monèmes d'une langue ne sont pas des pions que celui qui parlera va combiner n'importe comment » (Martinet 1979 :9). A. Martinet a mis en évidence, dans sa réflexion, la notion de *compatibilité*. Un article de C. Clairis, paru dans la revue *La Linguistique*, nous a aidé à définir et à comprendre cette notion. Il en parle de la manière suivante « la faculté qu'ont deux ou plus de deux monèmes ou syntèmes d'une langue donnée d'être employés ensemble et liés dans une relation syntaxique » (Clairis 1984 :5). Les compatibilités « sont, en fait, l'autre face du rôle exercé par les monèmes, et ont un pouvoir sélectif complémentaire du précédent, puisque toutes les unités ne sont pas à même d'entretenir entre elles un rapport de dépendance syntaxique. Elles doivent être envisagées dans deux directions opposées, d'une part en référence à l'élément vis-à-vis duquel le monème concerné assume un rôle donné, et d'autre part relativement aux unités qui sont aptes à contracter une relation avec le dernier » (Feuillard-Aymard 1989 :186).

A propos de la notion de *l'exclusion*, Collette Feuillard-Aymard s'exprime de la façon suivante : « Compte tenu des rapports de coexistence entre éléments présentant les mêmes compatibilités, le principe de *l'exclusion* semble être un complément indispensable au critère précédent dans la détermination des classes ; sans lui des unités qui ne se trouvent jamais en opposition pourraient être regroupées avec des éléments mutuellement exclusifs. Toutefois, ce concept doit être utilisé avec circonspection, car il met en jeu à la fois le comportement syntaxique et le signifié des monèmes, de sorte qu'un élément peut paraître exclusif d'un autre élément, alors qu'en réalité ces unités ne sont pas susceptibles d'être employées conjointement, par suite de leurs traits de sens respectifs et non parce qu'elles appartiennent à un même ensemble fonctionnel » (Feuillard-Aymard 1989 :188).

Dans la *Grammaire fonctionnelle du français*, A. Martinet regroupe les « pronoms indéfinis » dans deux grandes classes telles que la classe des pronoms *quantitatifs* et la classe des pronoms *indépendants* en s'appuyant sur les deux critères syntaxiques que l'on vient de présenter. La première « regroupe les unités désignées souvent comme *indéfinis* par la grammaire traditionnelle. La deuxième fait, elle aussi, partie de la classe traditionnelle des *indéfinis*. Par rapport aux autres pronoms, les pronoms indépendants se caractérisent par leur indépendance vis-à-vis du contexte ou de la situation. Les autres pronoms renvoient, en effet, à un élément de ce contexte ou de cette situation : le quantitatif *quelques-uns* suppose que les interlocuteurs sachent de quelles unités il s'agit. Au contraire, l'indépendant *quelqu'un* désigne un être humain indéterminé non mentionné jusqu'ici.

1.1.1. Adverbe

La notion d'*adverbe* se présente, dans les grammaires du français dites « traditionnelles », comme un ensemble extrêmement hétéroclite qui semble rebelle à tout effort de systématisation. A lire les grammairiens, il semble en effet difficile d'en donner une définition et une classification qui rendent compte de la déroutante diversité des éléments qui composent cette catégorie grammaticale. Notons que l'adverbe est traditionnellement défini comme « un mot *invariable* que l'on joint à un verbe, à un adjectif ou à un autre adverbe, pour en modifier le sens [...]. [II] peut modifier certaines prépositions [...] certaines conjonctions (Grevisse 1975 : 862). On comprend dès lors comment un critère morphologique trop pauvre (invariable) associé à un critère vaguement « fonctionnel » et sémantique (modifie le sens) ont naturellement donné naissance à une catégorie grammaticale des plus hétérogènes.

Dans ce qui suit, nous montrerons très brièvement comment les fonctionnalistes ont traité la classe des adverbes. Dans la *Grammaire fonctionnelle du français*, A. Martinet traite le problème des adverbes sous un angle résolument syntaxique, ce qui amène à présenter un *ensemble* (et non pas une classe) - terme proposé par C. Clairis (Clairis 1984 : 3-10) - adverbial divisé en six types d'emploi ayant les mêmes compatibilités syntaxiques. Dans cet ouvrage, les auteurs se répartissent les adverbes en six types. Les six types nommés d'après l'un de leurs représentants : type I nommé *seulement*, type II nommé *ailleurs*, type III nommé *plus*, type IV nommé *assez*, type V nommé *souvent* et type VI nommé *ensemble*.

Ce rapide inventaire, loin d'être exhaustif, nous a permis de constater que quel que soit le cadre théorique ou la méthodologie adoptée, la plupart des définitions et classifications se rejoignent. Elles se recoupent ou se complètent les unes les autres,

mais sans qu'aucune n'arrive réellement à offrir une description homogène de la notion d'adverbe.

1.2. Terminologie des critères appliqués à l'identification des unités

Dans cette partie, nous nous intéresserons au problème de la terminologie concernant les critères appliqués à l'identification des unités des classes linguistiques. Compte tenu de l'ampleur de notre sujet, nous présenterons uniquement la façon dont les grammaires traditionnelle et linguistique appliquent les critères morphologique et la syntaxique lors de l'analyse des classes syntaxiques.

1.2.1. Morphologie

Par morphologie, on entend *l'étude des variations formelles non pertinentes des monèmes*. Comme le soulignent André Martinet et d'autres linguistes fonctionnalistes dans la *Grammaire fonctionnelle du français* : « La morphologie joue un rôle important dans la présentation de la grammaire d'une langue comme le français. Mais pour comprendre comment fonctionne une langue, il faut se convaincre que les variations de forme des monèmes représentent, dans leur ensemble, des complications dont on pourrait se passer sans que le message se voie privé d'aucun trait de sens : [...]. Ce qui est essentiel, en grammaire, c'est de distinguer les différences de forme qui n'entraînent aucune différence de sens de celles qui, au contraire, font en sorte que celui qui entend comprend autrement » (Martinet 1979 :7).

La notion de *morphologie* diffère, de celle de la grammaire traditionnelle. Chez la plupart des grammairiens traditionnels ou modernes, le *genre* et le *nombre* sont, l'un et l'autre, mis sur le même plan. Ces grammairiens considèrent, par exemple, les unités *tout* et *tous* comme étant le singulier et le pluriel d'un même monème. Au contraire, dans l'optique fonctionnelle, le nombre et le genre sont rangés dans deux classes de faits aussi différents qu'il est possible. Il suffit pour illustrer cette constatation de reprendre la formulation de Fernand Bentolila à propos de *tout* et *tous* : Il s'exprime ainsi : « Il est vrai que ce n'est pas toujours facile de délimiter les domaines respectifs de la sémantique et de la syntaxe parce qu'il y a un signifié commun à *tout* et à *tous*. C'est la *totalité* mais chacun sait intuitivement que cela ne suffit pas pour identifier *tout* et *tous* comme le singulier et le pluriel d'un même monème ; on ne peut pas dire que *tout* est à *tous* ce que *cheval* est à *chevaux*. Malgré cette double ressemblance (formelle et sémantique), il faut, dans ce cas, poser deux monèmes » (Bentolila 1978 :6). Après ce constat, il semble indispensable d'étudier très rapidement les termes de *genre* et de *nombre* dans l'optique fonctionnelle pour la clarté de notre travail.

1.2.1.1. Genre et nombre

Le « genre » appartient à la morphologie. En français, les noms se répartissent en deux genres : le masculin et le féminin. En règle générale, un nom n'a qu'un genre. Il est du masculin ou du féminin (*la chaise, le livre*). Dans la *Grammaire fonctionnelle du français*, A. Martinet écrit à propos du nombre : « La classe dite 'nombre' ne comporte qu'un monème, le 'pluriel' qui s'oppose à son absence. Il paraît préférable de ne pas suivre ici la tradition qui donne un nom, le 'singulier', à cette absence de pluriel : la 'forme non plurielle', dans *Le lion est un noble animal*, n'implique pas l'unicité de l'animal ; cette 'forme non plurielle' s'identifie avec le nom nu. Le singulier n'a donc ni valeur spécifique, ni représentant formel dans l'énoncé, ou, en termes plus simples, ni forme ni sens » (Martinet 1979 :11).

Pour conclure, rappelons que la morphologie, qu'elle soit flexionnelle ou dérivationnelle, est donc l'étude de la formation des mots ou comme l'on dit parfois plus savamment, « l'étude de la structure interne des mots ». Ainsi conçue, la morphologie étudie la manière dont on assemble les monèmes au sein d'une unité orthographique appelée mot. La morphologie et la syntaxe traitent toutes deux de l'assemblage d'unités significatives, mais à des niveaux différents. La première traite de l'assemblage des unités significatives au niveau de l'unité appelée mot, tandis que la deuxième traite de l'assemblage des mots au niveau de la phrase.

1.2.2. Syntaxe

La syntaxe peut être considérée comme un ensemble d'outils spécialisés qui permet de trouver à travers le contenu de l'énoncé la diversité de l'expérience, c'est ce qui permet de produire, comme de reconstituer, à travers les rapports des signes, ceux de l'expérience (François 1980: 139). Comme le précise Tesnière, la syntaxe est la partie de la grammaire traitant des fonctions attachées aux différentes unités linguistiques. Elle est bien distincte de la morphologie. Elle en est indépendante, elle a sa propre spécificité : elle est autonome (Tesnière, 1966:43). Si la morphologie est l'ensemble des variations des formes qui ne sont pas associées à une variation de signifié, la syntaxe est l'ensemble de tous les choix pertinents sur le plan de la signification.

La syntaxe fonctionnelle d'A. Martinet, issue de l'Ecole de Prague, veut décrire les moyens dont le locuteur dispose pour communiquer l'expérience qu'il a de la réalité. Quels sont les rapports entretenus par les différents monèmes présents dans un message, ou bien quelle est leur fonction? Ces fonctions sont étudiées à partir du critère de l'autonomie syntaxique, mais aussi de la position des monèmes, et des critères de forme et de sens.

Reprenant la définition d'A. Martinet « les fonctions sont des unités de la langue au même titre que les monèmes [...] », C : Clairis note : « Nous savons aussi qu'une fonction est une relation qui est établie dans l'énoncé entre deux monèmes appartenant à deux classes compatibles et que dans des cas où entre une classe et une autre il n'y a qu'une seule relation possible, on s'abstiendra de parler de fonction, car 'fonction unique' équivaut à 'aucune fonction' » (Clairis 1994 :1). Comme C. Clairis le fait pour préciser cette notion de 'fonction', nous partirons de la définition que donne A. Martinet : « Une fonction est le rapport qui est établi dans l'énoncé entre deux monèmes appartenant à deux classes compatibles tel qu'un monème est le déterminant de l'autre » (Martinet 1977 :12 cité par Clairis 1994 :1).

Conclusion

Cette étude ne prétend pas à l'exhaustivité. Il ne s'agit qu'en fait d'une tentative de mise au point sur la difficulté que l'on rencontre lorsque l'on analyse les classes syntaxiques. Avant de clore ce travail, nous voudrions rappeler la formulation de C. Clairis « Toute discipline, toute branche d'une science a besoin d'une terminologie spécifique, valable dans un cadre théorique précis. Définir les termes techniques d'une discipline scientifique c'est forger ses outils de travail et rendre possible le dialogue et les échanges entre chercheurs travaillant dans le même domaine » (Clairs 2005 :30).

BIBLIOGRAPHIE

BENTOLILA F. (1978). "Sémantique et étude des unités significatives", *Syntaxe et sens*, Journée d'études, Université René Descartes, U.E.R. de Linguistique Générale et Appliquée.

- BUILLES J.-M. (1998). *Manuel de linguistique descriptive, le point de vue fonctionnaliste*, Paris: Nathan.
- CLAIRIS, C. (1984). "Classes, groupes, ensembles", *La Linguistique*, vol. 20.
- CLAIRIS, C. (1994). "A la recherche du signifié syntaxique", *Hommage à Denise FRANÇOIS-GEIGER*, Sorbonne.
- CLAIRIS, C. (2005). "A propos de la terminologie ou Berke Vardar fondateur", *Dilbilim XIV*, İstanbul Üniversitesi, Edebiyat Fakültesi, Batı Dilleri ve Edebiyatları Bölümü, Fransız Dili ve Edebiyatı Anabilim Dalı Dergisi, 14, 30-31.
- CLAIRIS, C. (dir.) (2005). *Travaux de linguistique fonctionnelle*, Paris : l'Harmattan.
- COSTAUEC, D. ; Guérin, F. (2007). *Syntaxe fonctionnelle, Théorie et exercices*, P.U.R.
- GREVISSE, M. (1975). *Le Bon Usage*, 8.éd., Gembloux : Duculot.
- FEUILLARD-AYMARD (1989). C., *La syntaxe fonctionnelle dans le cadre des théories linguistiques contemporaines*.
- FRANÇOISE, D. (1974). *La notion de norme, de la théorie linguistique à l'enseignement de la langue*, P.U.F.
- HJELMSLEV, L. (1971). *Essais linguistiques*, Paris: Minuit.
- JAKOBSON, R. (1963). *Essais de linguistique générale*, Paris: Minuit.
- JESPERSEN, O. (1971). *La philosophie de la grammaire*, traduit de l'anglais par Anne-Marie Leonard, (1^e éd. Ang. 1924), Paris.
- MARTINET, A. (1980). *Eléments de linguistique générale*, Paris, A. Colin, Coll. « Prisme ».
- MARTINET, A. (1977). "Les fonctions grammaticales faits", *La Linguistique*, n° 13, vol. 2, Paris: P.U.F.
- MARTINET, A. (dir.) (1979). *Grammaire fonctionnelle du français*, Paris: Didier.
- MARTINET, A. (1966). *Eléments de linguistique générale*, Paris: Armand Colin.
- MEILLET, A. (1965). *Linguistique historique et linguistique générale*, Paris: Champion.
- MOUNIN, G. (dir.) (1993). *Dictionnaire de la linguistique*, Paris : P.U.F.
- POTTIER, B. (1974). *Linguistique générale: Théorie et description*, Paris: Klincksieck.
- RIEGEL, M. ; J.-C. Pellat et R. Rioul (1994). *Grammaire méthodique du français*, Paris : P.U.F.
- SAPIR, E. (1967). *Le langage*, Paris: Payot.
- TESNIERE, L. (1969). *Eléments de syntaxe structurale*, Klincksieck, Paris. LEMARECHAL A., 1989, *Les parties du discours, sémantique et syntaxe*, Paris : P.U.F.
- TESNIERE, L. (1966). *Eléments de syntaxe structurale*, Paris.
- WALTER, H.; Feuillard, C. (2006). *Pour une linguistique des langues*, Paris: P.U.F.
- VENDRYES, J. (1968). *Le langage*, Paris : Albin Michel.